

LMP

Les recettes doivent être > à 23 000 euros ET les recettes > revenus d'activité du foyer

REEL Simplifié ou Normal

Recette supérieure à 72.600 euros pour le Réel simplifié et supérieur à 247.000 euros pour le régime réel Normal

Bail Meublé « Classique »

(Résidence principale du locataire)

Saisonnier « Classique »

(Hors gîte)

NEUF « Géré »
(Résidence de service)

TVA récupérable
Bail commercial avec un gestionnaire
Déficit imputable sur le RIG (Revenu Imposable Global)

Récupération de TVA
Bail commercial avec un gestionnaire
Déduction des charges

Pas d'activité saisonnier
en NEUF géré

**NEUF (VEFA) /
ANCIEN (Régime commun)**

TVA non récupérable
Bail meublé directement avec son locataire
AMORTISSEMENT sur 85 % de la valeur du bien (EN MOY)
Déficit imputable sur le RIG
Plu value des professionnels

TVA non -récupérable
Bail meublé directement avec son locataire
AMORTISSEMENT sur 85 % de la valeur du bien (En MOY)
sur une durée moyenne de 20 environ
Déduction des charges de propriété ET gestion
(Intérêt, abonnements, entretien, etc)
Déficit imputable sur le RIG
Assujettit au cotisations sociales au taux variable de 35 à 40 % sur le bénéfice
(Forfait minimum même si bénéfice = 0)
Plu value des professionnels